



# Focus sur

Le service de la **Métropole de Lyon** de la Safer AuRA

## En bref

Le service départemental de la Métropole de Lyon se compose de 5 salariés oeuvrant sur un territoire représentant 0,76% de la superficie régionale et 17% de sa population.

## Zoom sur l'équipe

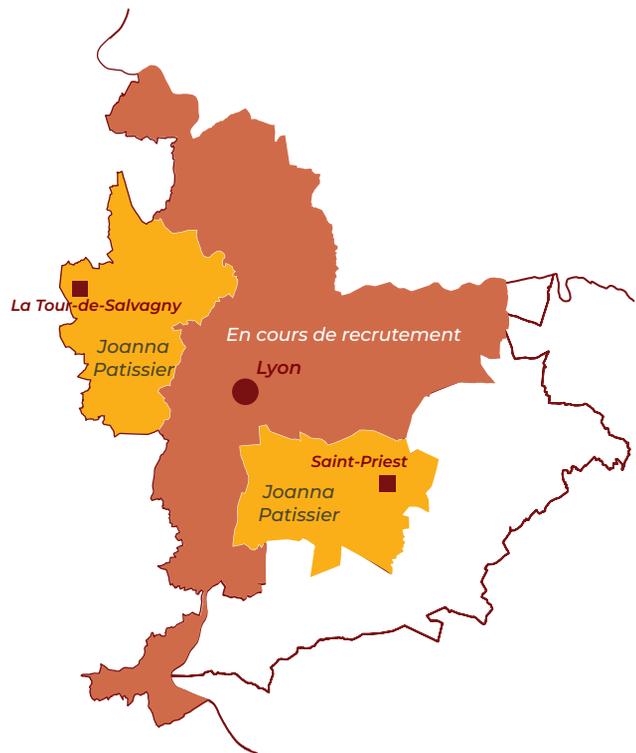
**Directrice Départementale :** Audrey Delaloy

### Pôle administratif

Assistante départementale : Audrey Guidé  
Assistante opérationnelle : Hermine Lemaire

### Pôle opérationnel

Ingénieure foncier : Joanna Patissier  
Conseiller foncier : En cours de recrutement



## Le Comité Technique Départemental

Le CTD est l'instance qui donne un avis sur l'ensemble des opérations foncières que la Safer réalise (achat, vente, location, ...).

Il examine toutes les candidatures et propose d'attribuer le foncier à celle qui lui paraît la plus pertinente pour le territoire. Cet avis est ensuite soumis à l'accord des représentants des Ministères en charge de l'Agriculture et des Finances. Il est composé de représentants des territoires ruraux (professionnels, collectivités, associations, ...).

Il est présidé par un membre du Conseil d'administration de la Safer. **Sur la Métropole de Lyon, il s'agit de Stéphane Peillet**, agriculteur sur la commune de Saint-Priest.

## Mini lexique

**DIA** : La déclaration d'intention d'aliéner (DIA) est une formalité imposée à tout propriétaire qui souhaite vendre un bien immobilier situé sur une zone de préemption. Elle est destinée à informer avant la vente le titulaire du droit de préemption, afin que ce titulaire puisse faire valoir son droit de priorité pour l'acquisition du bien.

## Un point sur les chiffres 2023

- 1 056 DIA reçues  
55 201 sur toute la région AuRA
- 43 rétrocessions effectuées  
1 698 sur toute la région AuRA



En 2023, sur le secteur du Rhône et de la Métropole de Lyon, **82%** de la surface vendue par la Safer étaient destinées **pour l'agriculture**  
dont 4% en Agriculture Biologique (AB)

En 2023, dans le secteur du Rhône et de la Métropole de Lyon, **36%** des rétrocessions effectuées étaient **en faveur de l'installation**

dont 51% hors cadre familial

